

CONTRATS ET CONVENTIONS	Acte n°
Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer l'avenant à la convention constitutive de groupement comptable de la Cité scolaire définissant les règles de répartition des charges communes et les conditions de gestion des projets particuliers.	49 2014-2015
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	
Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention de répartition de la taxe d'apprentissage entre le lycée polyvalent et le collège.	46 2014-2015
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'association ChatLoupe pour l'hébergement des sites de la Cité Scolaire	50 2014-2015
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec SFR pour la modification du forfait de téléphonie. Coût annuel environ 4 700 € annuel	51 2014-2015
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec NEOPOST pour la machine à affranchir. Coût annuel : 834 € TTC	48 2014-2015
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	
Il est créé par le LPO un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé e-sedoc. Dans ce cadre, le chef d'établissement est autorisé à signer la convention d'attribution d'un droit de publication aux professeurs documentalistes.	45 2014-2015
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	

AFFAIRES FINANCIERES	Acte n°
<u>Crédits globalisés 2015 :</u>	44 2014-2015
Le rectorat nous a notifié la 1 ^e avance de crédits globalisés 2015, d'un montant de 2 900 €. La répartition proposée est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Droits de reproduction : 1 252.35 € - Projets culturels 2015 : 700 € (film historique) - Voyages sorties : 490 € (mémorial Colombey, Marais St Gond, Invalides) - Stages en entreprises : 457.55 € Ces crédits sont inclus dans le budget initial 2015.	
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0	
☒ Adopté à l'unanimité	

Budget 2015			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	Différence Recettes-Dépenses
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	203 488.68	136 357.68	-67 131.00
VIE DE L'ELEVE	1 200.00	0.00	-1 200.00
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	498 526.60	555 410.03	56 883.43
TOTAL SERVICES GENERAUX (1)	703 215.28	691 767.71	-11 447.57
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	519 787.44	515 787.44	-4 000.00
BOURSES NATIONALES	112 500.00	112 500.00	0.00
TOTAL SERVICES SPECIAUX (2)	632 287.44	628 287.44	-4 000.00
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	1 335 502.72	1 320 055.15	-15 447.57
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	1 000.00	0.00	-1 000.00
Votants : Pour : Contre : 0 Abstentions : 0			47
☒ Adopté à l'unanimité			2014-2015
Délégation au chef d'établissement : En application du code de l'éducation et notamment de son article 421-20 ; le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts et dont l'incidence est annuelle et se limite aux seuils fixé par l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée (à compter du 1 ^{er} janvier 2014 : 207 000 € HT pour les fournitures et services et 5 186 000 € HT pour les travaux). État joint : État prévisionnel des Achats 2015.			
Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0			52
☒ Adopté à l'unanimité			2014-2015

Le Président du Conseil d'administration - Manuel NEVES